



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# LE LOGEMENT ADAPTÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES et les fiches par type de logement

Sabine Guillaume

Mai 2025



## Synthèse

---

D'après l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de 2020-2021, 21 300 personnes vivent dans un logement adapté (cf. Encadré 1) en Auvergne-Rhône-Alpes au 31 janvier 2021, soit 12 % des effectifs nationaux.

Plus de la moitié de ces personnes sont accueillies dans des résidences sociales, que celles-ci soient *ex nihilo* ou ex-Foyers de Travailleurs Migrants (FTM). 29 % des personnes résident dans des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) ou des résidences sociales-FJT. Enfin, les pensions de famille et les FTM accueillent à part presque égale le reste des effectifs en logement adapté de la région. La majorité sont des hommes seuls sans enfants, en particulier dans les FTM. Les pensions de famille apparaissent comme les établissements de logement adapté les plus féminisés : 27 % sont des femmes seules sans enfants. Les hommes seuls restent malgré tout majoritaires (68 %).

La population des pensions de famille est la plus âgée : près de 60 % des personnes ont 50 ans ou plus, dont la majorité a entre 50 et 64 ans. Presque un tiers est âgée de 35 à 49 ans. *A contrario*, la population des FJT et résidences sociales-FJT est une population jeune : plus de 90 % est âgée de moins de 35 ans, avec une majorité entre 18 et 24 ans.

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 65 % des habitants de logement adapté, tous types confondus (hors FTM), y résident depuis au moins 1 an. Tout comme les caractéristiques de la population accueillie, l'ancienneté dans le logement adapté varie selon les types de logement. Ainsi, les personnes logées dans les FJT ou résidences sociales-FJT ont des durées d'occupation moins longues que dans les autres catégories de logement adapté : la moitié d'entre elles y est accueillie depuis moins d'un an. La fréquence des durées très longues est importante dans les pensions de famille : presque les trois quarts des personnes logées au 31 janvier 2021 y vivent depuis au moins deux ans, et 42 % depuis 5 ans ou plus.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un tiers des personnes présentes en logement adapté (hors FTM) en début d'année sont sorties de l'établissement dans l'année. Mais ce taux est très différent selon le type d'établissement : alors qu'il est de 57 % pour les FJT ou résidences sociales-FJT, il n'est plus que de 12 % pour les pensions de famille.

Des disparités existent sur les durées de séjour : plus d'un quart des personnes sorties d'un logement adapté (hors FTM) en 2020 ou janvier 2021 (quelle que soit leur date d'entrée) y sont restées moins de 6 mois. À l'inverse plus d'un quart y sont restées au moins deux ans.

Environ quatre personnes sur dix accèdent à un logement ordinaire du parc privé ou social à leur sortie du logement adapté alors qu'elles n'étaient que 13 % à y être avant d'être en logement adapté.

Tandis que plus de la moitié étaient hébergées ou logées par un particulier (parent, conjoint, famille, ou ami) avant de résider en logement adapté, 37 % des personnes sortantes vont habiter chez un particulier. De même, la part de personnes sortantes vers une structure d'hébergement ou une institution est de 5 %, alors que la part qui y était hébergée juste avant d'entrer en logement adapté était de 21 %.

Le type de logement ou d'hébergement antérieur au séjour en logement adapté semble ne pas être neutre quant à la situation à la sortie. Ainsi, la majorité des personnes ayant vécu en logement ordinaire privé y retournent après leur sortie du logement adapté. De la même façon, c'est 58 % des personnes qui étaient hébergées ou logées par un particulier qui retrouvent cette situation à la sortie du logement adapté. Une majorité des personnes qui vivaient auparavant en logement social y reviennent à leur sortie.

Enfin, le logement ordinaire (du parc privé ou social) apparaît aussi comme une solution pour certains sortants de logement adapté. Ainsi, l'accès au logement ordinaire pour les sortants qui étaient en structure d'hébergement ou en institution juste avant l'entrée en logement adapté, est le plus courant : 38 % y accèdent, surtout au logement social (27 %).

#### **Encadré 1 : Le logement adapté**

Le « logement adapté », appelé aussi « logement accompagné » recouvre divers dispositifs qui se distinguent notamment par des durées d'occupation, des typologies de ménages accueillis et des modalités d'accompagnement différentes : résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs (FJT), foyers de travailleurs migrants (FTM), pensions de famille (*voir les fiches CEREMA sur chacune de ces catégories de logement pour plus de détails* : <https://outil2amenagement.cerema.fr/ressources/guides-fiches/la-serie-dispositifs-dhebergement-et-logement-adapte>).

Les résidences sociales comprennent les résidences sociales "ex nihilo" (créées après 1995) et les résidences sociales issues de la transformation de foyers préexistants (FTM ou FJT). Pour les FJT, leur transformation en résidence sociale ne conduit pas à supprimer leur statut de FJT. Cette transformation peut avoir lieu soit à l'occasion d'un nouveau conventionnement à l'aide personnalisée au logement (APL), soit au travers de travaux de réhabilitation.

Ces différentes catégories correspondent toutes à des logements-foyers, c'est-à-dire des établissements destinés au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective.

Le logement adapté est une forme de logement, qui se différencie du logement de « droit commun », encore nommé communément « logement ordinaire ». Le logement adapté est susceptible de constituer une étape intermédiaire vers le logement ordinaire. Les résidents de logement adapté, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, signent un contrat d'occupation et versent une redevance.

## Table des matières

---

Synthèse .....	2
Introduction.....	5
Les personnes vivant en logement adapté.....	7
Les résidences sociales <i>ex nihilo</i> ou ex-FTM hébergent plus de la moitié des adultes en logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes .....	7
Une majorité d’hommes seuls sans enfant.....	7
L’âge médian des adultes est de 52 ans dans les pensions de famille, 21 ans dans les FJT ou résidences sociales-FJT.....	9
42 % des personnes en pension de famille y sont depuis 5 ans et plus ; la moitié des occupants de FJT ou résidence sociale-FJT y vit depuis moins d’un an.....	10
Caractéristiques des sortants de logement adapté .....	12
Un tiers des personnes présentes en logement adapté en début d’année 2020 est sorti de l’établissement dans la même année .....	12
Des durées de séjour différentes selon le type de logement adapté .....	12
Environ quatre personnes sur dix accèdent à un logement ordinaire à leur sortie du logement adapté	14
Annexes .....	17
Annexe n°1 - L’enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS).....	17
Annexe n°2 - Non-réponse et réponse centralisée ADOMA .....	18
Annexe n° 3 - Champ de l’étude .....	19
Annexe n° 4 - Tableaux complémentaires .....	20
Pour aller plus loin.....	21
Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS.....	22

## Introduction

---

Cette étude régionale sur le « logement adapté » en Auvergne-Rhône-Alpes répond à une commande du service Hébergement Logement Insertion Intégration de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes. Elle s'inspire d'une étude nationale de la DREES<sup>1</sup> et est réalisée à partir des dernières données disponibles (2020-2021) de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)<sup>2</sup>.

Elle vise à décrire dans un premier temps le profil des personnes résidant en logement adapté au 31 janvier 2021, puis celui des personnes sorties du logement adapté sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 janvier 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes<sup>3</sup>. Les caractéristiques des personnes logées et sorties sont observées en fonction de la catégorie<sup>4</sup> de logement adapté (pour un bref historique de ces catégories, cf. Encadré 2) :

- foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou résidence sociale issue de la transformation de foyer de jeunes travailleurs ;
- foyer de travailleurs migrants (FTM) ;
- pension de famille ;
- résidence sociale, créée *ex nihilo* ou à partir de la transformation de foyer de travailleurs migrants.

L'analyse ci-après porte sur l'ensemble du champ des établissements de logement adapté, mais exclut certaines caractéristiques ayant une non-réponse partielle trop importante pour les FTM et pour les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM (activité, ressources, condition de logement juste avant l'entrée pour les personnes logées, principal motif d'admission).

Des fiches par catégorie de logement adapté complètent cette analyse globale (cf. *Fiches par type de logement adapté*), en intégrant un nombre plus important de caractéristiques, sur l'ensemble des établissements, pour les FJT et les résidences sociales-FJT, et pour les pensions de famille ; l'analyse est limitée aux établissements hors ADOMA pour les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM<sup>5</sup>. Les FTM ne font pas l'objet de fiche, certaines données les concernant étant trop fragiles au niveau régional.

---

<sup>1</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/DD81.pdf> : « Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire », Les dossiers de la DREES, juillet 2021.

<sup>2</sup> Voir Annexe n°1 - L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et difficultés sociales (ES-DS)

<sup>3</sup> Nous renvoyons le lecteur ou la lectrice à l'annexe n°4 pour des données complémentaires.

<sup>4</sup> Pour des raisons méthodologiques, le découpage des catégories étudiées est différent des quatre catégories : foyers de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, pensions de famille. Cf. Annexe n°3 « champ de l'étude ».

<sup>5</sup> Voir Annexe n°2 - Non-réponse et réponse centralisée ADOMA

La période d'observation correspondant à la période très particulière du Covid : il conviendra d'être prudent sur les interprétations, notamment sur les durées de séjour.

#### **Encadré 2 : Bref historique des dispositifs de logement adapté**

Le logement adapté s'est fortement développé depuis une vingtaine d'années. Les foyers de travailleurs migrants et les foyers de jeunes travailleurs existent cependant depuis les années 50.

Les premiers ont été créés pour répondre aux besoins en logement de la main-d'œuvre immigrée et résorber les bidonvilles et les logements insalubres.

Les seconds se sont développés après 1945, pour subvenir aux besoins en logement des travailleurs issus de l'exode rural, dans un contexte de crise du logement.

Les résidences sociales, quant à elles, ont été créées en 1995, à la suite de la mise en œuvre du droit au logement en faveur des personnes défavorisées, instauré par la loi Besson de 1990.

Les pensions de famille (ou maisons relais)<sup>6</sup>, enfin, qui sont une sorte de résidence sociale, nées d'un programme expérimental lancé en 1997 visant à proposer une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion, ont été développées depuis 2002. Elles constituent l'un des piliers du plan Logement d'abord. Lancé en 2017, celui-ci vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement dit généraliste (cf. Annexe 1) vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire, à privilégier des solutions de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme. Dans le cadre du second volet du plan Logement d'abord (2023-2027), l'État fixe un objectif de 10 000 créations de places en pensions de famille d'ici 2027, au niveau national (dont 1 100 places pour la région Auvergne-Rhône-Alpes).

---

<sup>6</sup> La dénomination "maison-relais" est issue de la circulaire du 10 décembre 2002. La loi du 25 mars 2009, dite de Mobilisation pour le logement a consacré la dénomination "pension de famille" dans le code de la construction et de l'habitation. Le terme « maison-relais » est parfois encore employé mais il s'agit bien du même dispositif que la pension de famille.

## Les personnes vivant en logement adapté

Les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM hébergent plus de la moitié des adultes en logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes

D'après l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de 2020-2021, 21 300 personnes vivent dans un logement adapté au 31/01/2021, en Auvergne Rhône-Alpes (cf. Figure 1), soit 12 % des effectifs nationaux.

Plus de la moitié de ces personnes sont accueillies dans des résidences sociales, que celles-ci soient *ex nihilo* ou ex-FTM. 29 % des personnes résident dans des FJT ou des résidences sociales-FJT. Enfin, les pensions de famille et les FTM accueillent à part presque égale le reste des effectifs en logement adapté de la région (respectivement 9 % et 8 %).

**Figure 1 : Effectifs présents au 31 janvier 2021 dans les dispositifs de logement adapté, en ARA**

	Répartition des établissements (en %)	Effectifs présents	Répartition des effectifs (en %)	Répartition des effectifs en France (en %)
FJT ou résidences sociales-FJT	23	6 160	29	28
FTM	5	1 780	8	13
Pensions de famille	28	1 840	9	10
Résidences sociales <i>ex-nihilo</i> ou ex-FTM	44	11 520	54	48
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>21 300</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : les FTM accueillent 1 780 personnes au 31/01/2021, soit 8 % du total des personnes dans un logement adapté en ARA.

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes logées au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales.

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

### Une majorité d'hommes seuls sans enfant

Au 31 janvier 2021, la majorité des adultes<sup>7</sup> résidant en logement adapté sont des hommes seuls sans enfants (cf. Figure 2), en Auvergne-Rhône-Alpes, comme au niveau national (78 %).

Cette part est encore plus importante dans les FTM (96 % en Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national), bien plus que dans les autres types de logement adapté. De même, les trois quarts de la population accueillie en résidences sociales (*ex nihilo* ou ex-FTM) en Auvergne-Rhône-Alpes sont des hommes seuls sans enfants (78 % au niveau national) ; 14 % sont des femmes seules sans enfants. Ayant vocation à accueillir une population mixte, les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM accueillent

<sup>7</sup> Le terme "adulte" correspond ici aux personnes logées au 31 janvier 2021, hors « enfants accompagnant une famille ou un groupe ». En ARA, les « adultes » représentent 100% des personnes en FTM, 98% des personnes en FJT ou résidences sociales-FJT, 99% des personnes en pensions de famille et 96% de celles des résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM.

plus fréquemment que les autres types de logement adapté des couples, que ce soit avec (3 %) ou sans enfant (3 %).

**Figure 2 : Caractéristiques socio-démographiques des adultes en logement adapté (en %) au 31 janvier 2021, en ARA**

En %	FJT ou résidences sociales-FJT	FTM	Pensions de famille	Résidences sociales Ex-nihilo ou Ex-FTM	Ensemble ARA	Ensemble France
<b>Sexe</b>						
Homme	73	96	71	79	78	78
Femme	27	4	29	21	22	22
<b>Age</b>						
Moins de 18 ans	8	0	0	0	2	2
De 18 à 24 ans	62	5	1	11	25	24
De 25 à 34 ans	23	24	8	21	21	19
De 35 à 49 ans	3	25	31	23	18	17
De 50 à 64 ans	2	24	49	22	19	21
65 ans et plus	1	22	11	23	15	17
<b>Situation familiale</b>						
Homme seul sans enfant	71	96	68	75	75	76
Femme seule sans enfant	23	4	27	14	17	19
Autres situations familiales	6	0	6	11	8	6

Lecture : Les femmes représentent 22 % des adultes en logement adapté en ARA.

Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales.

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

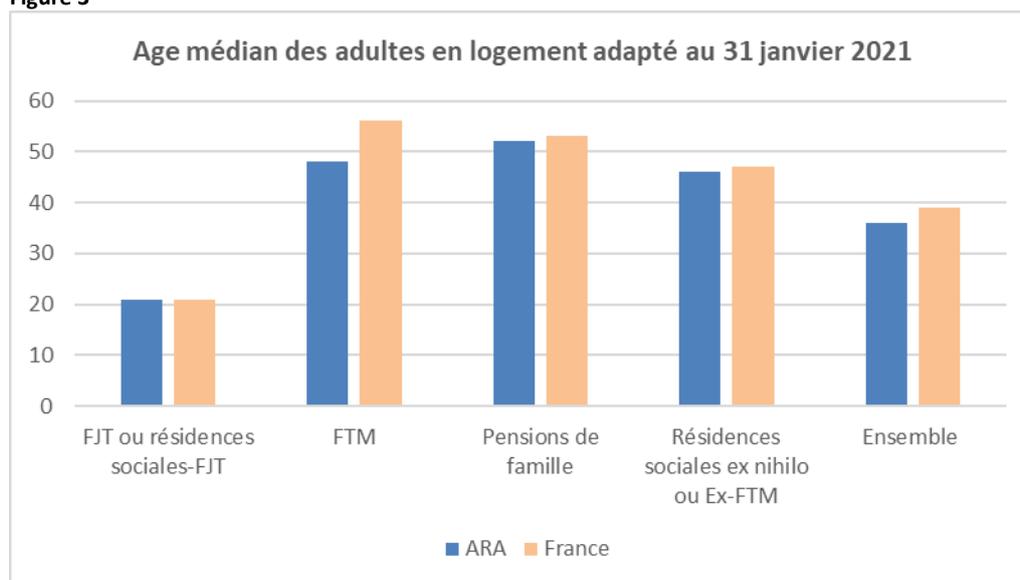
Les FJT ou résidences sociales-FJT accueillent également en grande majorité des hommes seuls sans enfants (71 %), même si cette part est moins importante que dans les FTM, plus importante cependant qu'au niveau national (63 %). 23 % sont des femmes seules sans enfants (31 % au niveau national).

Les pensions de famille sont les établissements de logement adapté les plus féminisés : 29 % des personnes y résidant en Auvergne-Rhône-Alpes sont des femmes et 27 % sont des femmes seules sans enfants. Les hommes seuls restent malgré tout majoritaires (68 %). Les autres personnes en pension de famille de la région sont des couples sans enfants (2 %) et des groupes d'adultes avec ou sans enfants (3 %).

L'âge médian des adultes est de 52 ans dans les pensions de famille, 21 ans dans les FJT ou résidences sociales-FJT

L'âge de la population vivant en logement adapté au 31 janvier 2021 varie selon la catégorie de logement (cf. Figures 2 et 3). Ainsi, la population des pensions de famille est la plus âgée : l'âge médian<sup>8</sup> y est de 52 ans en Auvergne-Rhône-Alpes (53 ans au niveau France). Près de 60 % a 50 ans et plus, dont la grande majorité a entre 50 et 64 ans. Presque un tiers (31%) est âgé de 35 à 49 ans.

Figure 3



Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales.

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

La population accueillie dans les FTM est également relativement âgée, même si elle l'est moins qu'au niveau national : 47 % a 50 ans et plus (cette part étant de 63 % au niveau national), et 22% a 65 ans et plus. Seules 5 % des personnes ont moins de 25 ans.

Les personnes logées dans les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM se répartissent dans toutes les classes d'âges, notamment entre 25 et 64 ans. Leur âge médian au 31 janvier 2021 est de 46 ans (47 ans au niveau national).

A contrario, la population des FJT et résidences sociales-FJT est une population jeune : plus de 90 % est âgé de moins de 35 ans, dont la majorité (62 %) a entre 18 et 24 ans (cette part est de 69 % au niveau national). Les FJT ont, en effet, vocation à accueillir en priorité des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle.

<sup>8</sup> L'âge médian est l'âge qui partage les individus d'une population en deux groupes d'effectifs égaux. Si l'âge médian est de 52 ans, cela signifie que la moitié de la population observée a moins de 52 ans, et l'autre moitié a plus de 52 ans.

42 % des personnes en pension de famille y sont depuis 5 ans et plus ; la moitié des occupants de FJT ou résidence sociale-FJT y vit depuis moins d'un an

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 65 % des habitants de logement adapté, tous types confondus (hors FTM<sup>9</sup>), y résident depuis au moins 1 an (cf. Figures 4 et 5).

**Figure 4 : Répartition des résidents dans l'établissement au 31/01/2021, selon leur ancienneté dans l'établissement (en %)**

	Ensemble ARA (hors FTM)	Ensemble France (hors FTM)
Moins de 3 mois	9	9
De 3 mois à moins de 6 mois	13	11
De 6 mois à moins de 1 an	13	12
De 1 an à moins de 2 ans	21	20
De 2 ans à moins de 5 ans	24	24
5 ans ou plus	21	24
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 21 % des personnes résidentes dans un établissement de logement adapté en ARA (hors FTM) y sont depuis au moins 5 ans en ARA contre 24 % au niveau national.

Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

L'ancienneté de résidence varie selon la catégorie de logement adapté.

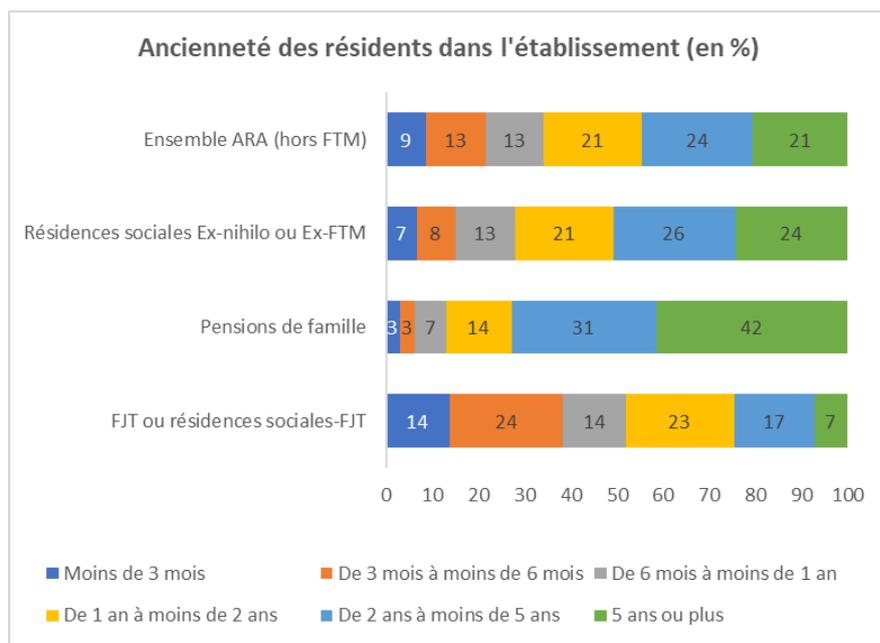
Les personnes logées dans les FJT ou résidences sociales-FJT ont des durées d'occupation moins longues que dans les autres types de logement adapté : la moitié d'entre elles y sont accueillies depuis moins d'un an, en Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national. L'accueil en FJT a vocation à être temporaire, même s'il est réglementairement sans limitation de durée. Pour les FJT non transformés en résidences sociales, les personnes ne peuvent pas y habiter au-delà de l'âge de 30 ans, ce qui explique certainement cette ancienneté moins longue.

En moyenne, les personnes accueillies en FJT ou résidences sociales-FJT au 31 janvier 2021 le sont depuis 27 mois en Auvergne-Rhône-Alpes (contre 19 mois au niveau national) - Cf. Figure 6 -, du fait de certaines durées toutefois assez longues : 25 % des personnes sont logées depuis 2 ans et plus, et pour 7 % d'entre elles, depuis 5 ans ou plus.

Les durées longues de résidence sont fréquentes en pension de famille. Presque les trois quarts des personnes accueillies au 31 janvier 2021 y sont depuis au moins deux ans, et 42 % y sont même depuis 5 ans ou plus. Inversement seulement 13 % y résident depuis moins d'un an. La durée moyenne d'ancienneté en pension de famille est de 5 ans et 9 mois en Auvergne-Rhône-Alpes.

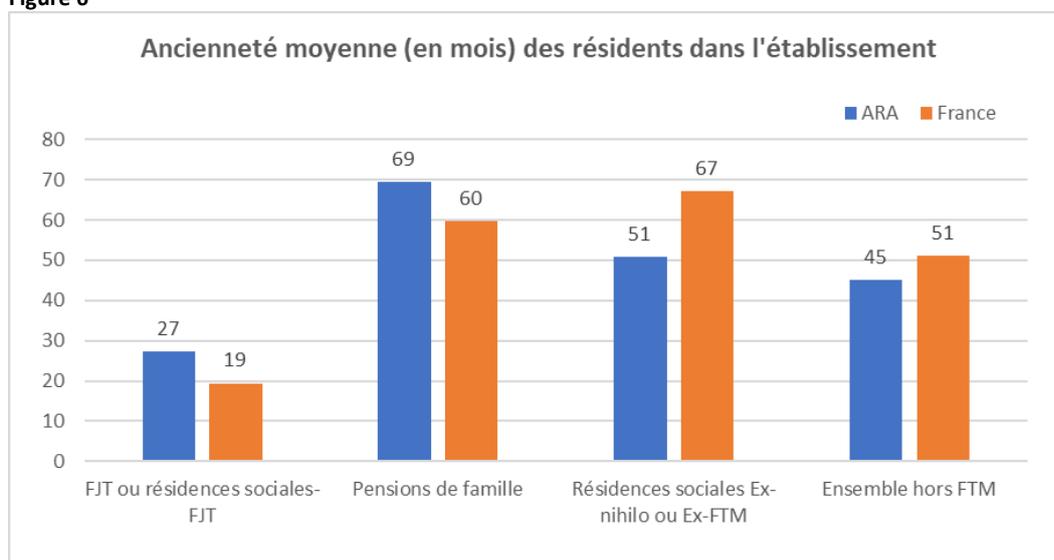
<sup>9</sup> Les FTM ont été retirées de l'analyse pour certaines caractéristiques en raison de la fragilité des données au niveau régional.

**Figure 5**



*Lecture : 42 % des personnes résidentes dans une pension de famille y sont depuis moins de 5 ans ou plus en ARA.  
 Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales  
 Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes*

**Figure 6**



*Champ : personnes logées au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales  
 Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes*

L'ancienneté dans les résidences sociales *ex nihilo* ou *ex-FTM* est d'un peu plus de 4 ans en moyenne pour les occupants au 31 janvier 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes (presque 6 ans au niveau national). 28 % des personnes y résident depuis moins d'un an. Inversement, la moitié y vivent depuis deux ans ou plus, presque un quart depuis 5 ans ou plus.

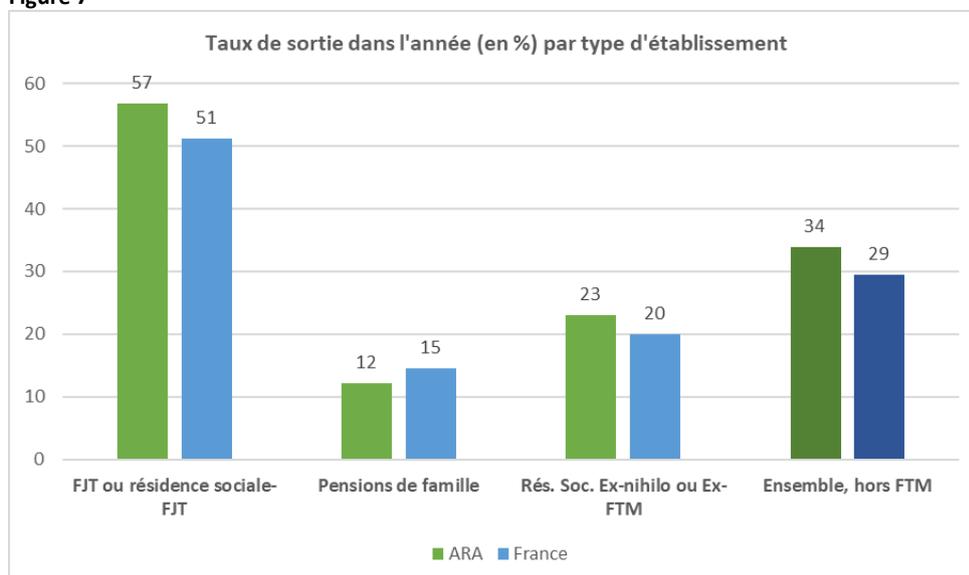
## Caractéristiques des sortants de logement adapté

Un tiers des personnes présentes en logement adapté en début d'année 2020 est sorti de l'établissement dans la même année

Le taux de sortie désigne la proportion de personnes quittant l'établissement en cours d'année 2020, parmi celles qui y résidaient au début de la même année. En Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'ensemble du logement adapté hors FTM, 34 % des personnes présentes en début d'année sont sorties de l'établissement dans l'année (contre 29 % au niveau national).

Mais ce taux est très différent selon le type d'établissement (cf. Figure 7) : alors qu'il est de 57 % pour les FJT ou résidences sociales-FJT, il n'est plus que de 12 % pour les pensions de famille (15 % au niveau national).

Figure 7



Lecture : 34 % des personnes logées dans un logement adapté au 1er janvier 2020 sont sorties de l'établissement en 2020.  
Champ : Personnes présentes au 01/01/2020 et sorties en 2020, en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales  
Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

### Des durées de séjour différentes selon le type de logement adapté

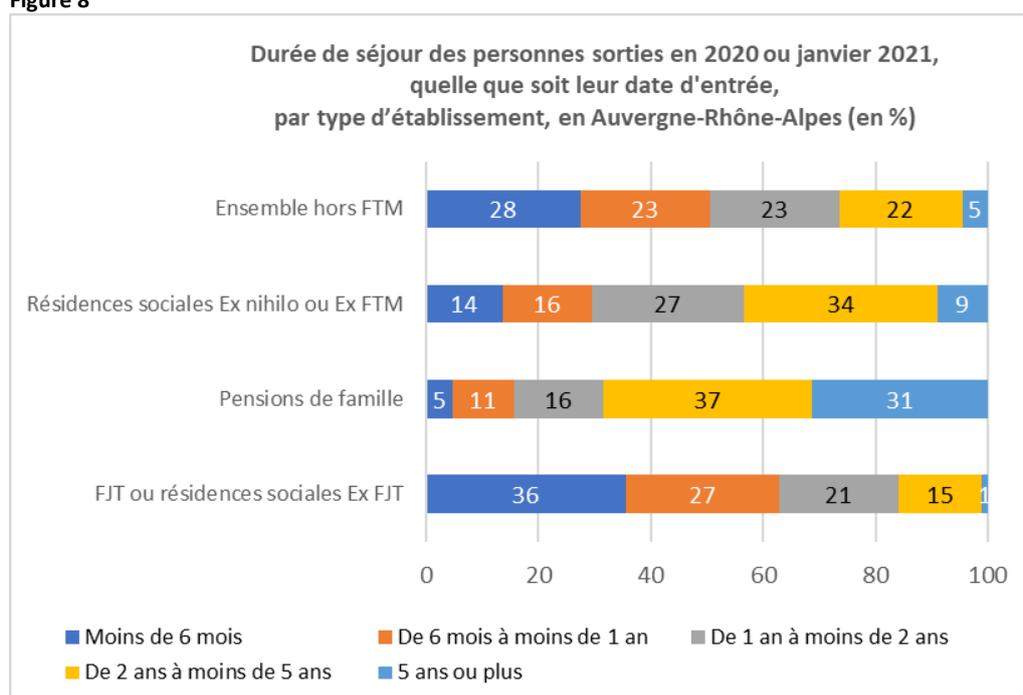
#### Avertissement sur le champ d'étude du paragraphe suivant

Le champ du paragraphe suivant est différent du précédent. Les taux de sortie sont en effet calculés sur les personnes sorties durant l'année 2020, parmi celles qui étaient présentes au début de cette même année. Les durées de séjour et les conditions résidentielles (ci-après) le sont sur l'ensemble des personnes sorties durant l'année 2020 ou en janvier 2021, quelle que soit leur date d'entrée dans l'établissement. Ainsi, le calcul des durées de séjour intègre des personnes qui seraient entrées dans le logement après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, par exemple en mars 2020 et qui en seraient sorties avant le 31 janvier 2021, par exemple en novembre 2020.

La durée moyenne de séjour de l'ensemble des personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 d'un logement adapté, hors FTM<sup>10</sup>, qu'elles aient été présentes ou non en début d'année 2020, est de 22 mois en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes (contre 27 mois au niveau national), soit un peu moins de deux ans.

Cette moyenne masque des disparités (cf. Figure 8), puisque certaines durées de séjour peuvent être assez courtes (plus d'un quart des personnes sorties sont restées moins de 6 mois et 15 % sont même restées moins de trois mois), d'autres durées de séjour, à l'inverse, sont longues (plus d'un quart des personnes sorties sont restées au moins deux ans dans un logement adapté).

**Figure 8**



Note de lecture : 36 % des personnes sorties de FJT ou de résidences sociales-FJT y sont restées moins de 6 mois.

Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

La durée de séjour est différente selon le type de logement adapté. Les personnes sorties d'une pension de famille pendant l'année 2020 ou en janvier 2021 y sont restées 53 mois en moyenne, soit un peu plus de 4 ans (contre 44 mois au niveau national) ; 68 % des personnes sorties d'une pension de famille y résidaient depuis au moins deux ans, 31 % depuis 5 ans ou plus.

Les personnes sorties de FJT ou résidences sociales-FJT y sont restées en moyenne presque 14 mois en Auvergne-Rhône-Alpes (un peu plus de 14 mois au niveau national) ; 63 % d'entre elles y ont passé moins d'un an. En revanche, 1 % y sont restées 5 ans ou plus.

<sup>10</sup> Les FTM ont été retirés du calcul de la durée de séjour, en raison de la fragilité de cette donnée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un tiers des personnes sorties d'une résidence sociale *ex nihilo* ou ex-FTM y ont vécu entre 2 à moins de 5 ans (30 % au niveau national) ; pour 9 % d'entre elles, cette durée de séjour a été de 5 ans ou plus (cette part étant de 17 % au niveau national).

## Environ quatre personnes sur dix accèdent à un logement ordinaire à leur sortie du logement adapté

Le logement ordinaire apparaît comme une résidence possible à la sortie du logement adapté : 41 % des sortants partent habiter dans un logement ordinaire du parc privé ou social, alors qu'ils n'étaient que 13 % à y être avant de résider en logement adapté (cf. Figure 9).

Alors que plus de la moitié étaient hébergées ou logées par un particulier (parent, conjoint, famille, ami) avant d'accéder à un logement adapté, ce sont 37 % des personnes qui sont dans ce cas à la sortie du logement adapté. De même, la part de personnes sortantes vers une structure d'hébergement ou institution est de 5 %, alors que la part qui y était hébergée juste avant d'entrer en logement adapté était de 21 %.

**Figure 9 : Conditions de logement juste avant l'entrée et à la sortie des personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes (%)**

	Conditions de logement avant l'entrée	Conditions de logement à la sortie
Logement ordinaire du parc privé	9	20
Locataire d'un logement social	4	21
Logement adapté (1)	9	14
Hébergé ou logé par un particulier (parents, conjoint, famille, amis...)	50	37
Structure d'hébergement et institution (2)	21	5
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais	6	1
Décès	-	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

(1) Locataires en intermédiation locative, en FJT, FTM, résidences sociales, pensions de famille, et locataires d'un logement conventionné pour l'ALT

(2) Y compris les personnes en chambre d'hôtel payées par une association

Note : Les informations relatives au logement antérieur sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 5% des individus dans le champ ; celles relatives au logement à la sortie pour 8% des individus.

Le type de logement ou d'hébergement antérieur au séjour en logement adapté semble ne pas être neutre quant à la situation à la sortie, avec le constat d'une situation avant/après avec parfois peu de changements (Cf. Figures 10 et 11, tableau avec les chiffres et graphique schématique relatif à ce tableau).

Ainsi, la majorité des personnes ayant vécu en logement ordinaire privé y retournent après leur sortie du logement adapté (53 % contre 19 % pour l'ensemble) ; 19 % accèdent à un logement social. De la

même façon, 58 % des personnes qui étaient hébergées ou logées par un particulier (parent, conjoint, ami, famille...) retrouvent cette situation à la sortie du logement adapté. Une majorité (56 %) des personnes qui résidaient auparavant en logement social y reviennent à leur sortie du logement adapté (contre 21 % pour l'ensemble) ; 6 % accèdent à un logement du parc privé.

Sans être majoritaire, une part non négligeable (16 % contre 5 % pour l'ensemble des sortants) repart en structure d'hébergement ou dans une institution (établissement médical, pénitentiaire, etc.), après leur sortie du logement adapté. Ce constat est surtout valable pour les personnes qui étaient en institution avant d'aller en logement adapté (c'est-à-dire hors structure d'hébergement) : 28 % d'entre elles y retournent (contre 3 % pour l'ensemble des sortants de logement adapté). En revanche, 44 % des personnes qui étaient dans un hébergement généraliste hors urgence (CHRS) juste avant sortent pour retourner en logement adapté ; 28 % accèdent à un logement social.

Autre constat, le logement ordinaire (du parc privé ou social) apparaît aussi comme une solution potentielle pour certains sortants de logement adapté. Ainsi, l'accès au logement ordinaire pour les sortants qui étaient en structure d'hébergement ou en institution juste avant l'entrée en logement adapté, est le plus courant : 38 % y accèdent, surtout au logement social (27 %).

Il est à noter que la sortie du logement adapté vers un logement social concerne plus d'un quart des personnes qui étaient auparavant sans abri, dans un habitat de fortune ou mobile, ou à l'hôtel à ses frais ; et 19 % de ces derniers accèdent à un logement du parc privé. Plus d'un quart sont hébergées par des particuliers à leur sortie. En revanche, 13% d'entre elles sortent du logement adapté pour se retrouver dans leur situation antérieure sans abri, dans un habitat de fortune, mobile ou à l'hôtel à leurs frais, soit plus que pour l'ensemble des sortants (3%).

Les personnes qui étaient auparavant hébergées chez un particulier accèdent moins souvent que l'ensemble à un logement ordinaire à la sortie du logement adapté : 18 % sortent vers un logement du parc privé (19% pour l'ensemble des sortants), 16 % vers un logement social (21% pour l'ensemble).

**Figures 10 et 11 : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 : conditions de logement à la sortie selon la condition à l'entrée dans le logement adapté**

Conditions de logement avant l'entrée en logement adapté	Conditions de logement après le logement adapté						Total
	Logement ordinaire du parc privé	Locataire d'un logement social	Logement adapté	Hébergé ou logé par un particulier	Structure d'hébergement et institution	Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais, décès	
Logement ordinaire du parc privé	53	19	9	14	1	4	100
Locataire d'un logement social	6	56	9	12	8	9	100
Logement adapté (1)	19	24	36	18	2	1	100
Hébergé ou logé par un particulier	18	16	7	58	1	1	100
Structure d'hébergement et institution (2)	12	27	29	12	16	5	100
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais	19	28	13	26	2	13	100
Total	19	21	15	37	5	3	100

Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

(1) locataires en intermédiation locative, En FJT, FTM, résidences sociales, pensions de famille, et Locataires d'un logement conventionné pour l'ALT

(2) Y compris les personnes en chambre d'hôtel payées par une association

Note : Les informations relatives au logement antérieur croisées avec les informations relatives au logement antérieur sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 12% des individus dans le champ.

Conditions à l'entrée	Conditions à la sortie					
	Logement ordinaire du parc privé	Locataire d'un logement social	Logement adapté	Hébergé ou logé par un particulier	Structure d'hébergement et institution	Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, décès, hôtel à ses frais
Logement ordinaire du parc privé						
Locataire d'un logement social						
Logement adapté						
Hébergé ou logé par un particulier						
Structure d'hébergement et institution						
Habitat de fortune, habitation mobile, hôtel à ses frais sans abri						

## Annexes

---

### Annexe n°1 - L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)

L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) est une enquête quadriennale menée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et de la Statistique du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités sur la France entière (métropole et DOM), auprès des centres d'hébergement (hébergement généraliste ou relevant du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés) et des établissements de logement adapté.

L'objectif de cette collecte régulière est de dresser un bilan de l'activité des établissements et services pour personnes en difficulté sociale, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont hébergées ou logées, ou qui en sont sorties.

Elle existe depuis 1982. Pour cette édition, l'enquête porte sur le personnel en fonction au 31 décembre 2020, sur les personnes hébergées ou logées au 31 janvier 2021, ainsi que sur les personnes sorties de l'établissement au cours de l'année 2020 ou durant le mois de janvier 2021.

Portant historiquement sur les centres d'hébergement, le champ de l'enquête s'est enrichi au fil du temps pour s'adapter aux changements dans le domaine de l'hébergement, du logement et des services pour personnes en difficulté sociale.

Huit catégories de centres d'hébergement social étaient concernées par ce millésime de l'enquête :

- des établissements de l'hébergement dits généralistes : les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les autres centres d'accueil (ou centres d'hébergement non conventionnés au titre de l'aide sociale) ;
- des établissements faisant partie du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés : centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), hébergements d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), centres provisoires d'hébergement (CPH), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES),
- des établissements d'accueil mère-enfant (ou centres maternels Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)).

Des structures d'hébergement avec aide médicale ont été ajoutées lors de cette dernière édition : les Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), les Lits Halte-Soins Santé (LHSS) et les Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT).

Enfin l'enquête concerne également le logement dit adapté, sur lequel porte l'étude : Foyers de travailleurs migrants (FTM), Foyers de jeunes travailleurs (FJT) Pensions de famille/maisons relais (y compris résidences accueil) Résidences sociales hors pensions de famille.

## Annexe n°2 - Non-réponse et réponse centralisée ADOMA

L'enquête a une visée exhaustive. Tous les établissements ont été interrogés. En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de réponse est de 82 % sur l'ensemble du logement adapté : 56 % pour les FJT ou résidences sociales-FJT, 88 % pour les pensions de famille, 89 % pour les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM et 100 % pour les FTM.

Le taux de réponse est plus élevé pour les FTM et résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM, notamment car, pour ces deux catégories, certains établissements relèvent de l'opérateur ADOMA, qui a répondu de façon centralisée pour eux.

### Effectifs présents dans les dispositifs de logement adapté, selon l'opérateur

	Auvergne-Rhône-Alpes		France
	Effectifs présents	Part des effectifs présents dans un établissement hors ADOMA (en %)	Part des effectifs présents dans un établissement hors ADOMA (en %)
FJT ou résidences sociales-FJT	6 160	100	99
FTM	1 780	87	30
Pensions de famille	1 840	100	100
Résidences sociales <i>ex-nihilo</i> ou ex-FTM	11 520	37	51
<b>Ensemble</b>	<b>21 300</b>	<b>65</b>	<b>67</b>

Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales.

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

En revanche, l'information est manquante pour certaines variables pour un grand nombre de personnes logées ou sortantes d'un établissement ADOMA. C'est pour cette raison que l'analyse a été réalisée en deux temps, avec une partie globale portant sur l'ensemble des établissements du logement adapté et excluant certaines questions ayant une non-réponse partielle trop importante ; et des fiches différenciées par type de logement adapté (hors FTM où les données sont trop fragiles en Auvergne-Rhône-Alpes sur certaines questions), sur le champ hors ADOMA uniquement pour les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM.

## Annexe n° 3 - Champ de l'étude

Pour des raisons méthodologiques<sup>11</sup>, les résidences sociales issues de la transformation de FJT sont rassemblées dans la même catégorie que les FJT. De même, les résidences sociales issues de la transformation de FTM (ex-FTM) ou créées *ex nihilo* sont regroupées dans une même catégorie.

Par ailleurs, les pensions de famille sont intégrées dans le champ de l'étude, ce qui n'était pas le cas dans l'étude nationale sur le logement adapté de la DREES en 2021. Elles sont caractérisées à part des autres résidences sociales : on distinguera ainsi les résidences sociales hors pensions de famille et les pensions de famille (y compris résidences accueil).

Les établissements de logement adapté dans le champ de l'étude sont donc les suivants :

- FJT ou résidences sociales-FJT
- FTM
- Pensions de famille (ex-maisons relais)
- Résidences sociales, *ex nihilo* ou ex-FTM

Comme dans l'enquête nationale, certains types de représentations seront faites uniquement sur les « adultes », définis comme des personnes qui ne sont pas des enfants accompagnant leur famille ou un groupe. Les « adultes » peuvent donc être ici légalement mineurs (2,5 % des personnes de référence « adultes » ont moins de 18 ans ; 8,2 % dans les FJT ou résidences sociales-FJT).

En Auvergne-Rhône-Alpes, les « adultes » au sens défini dans l'étude représentent 100 % de l'ensemble des personnes logées en FTM, 98 % des personnes logées en FJT ou résidences sociales-FJT, 99 % des personnes logées en pensions de famille et 96 % de celles des résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM (90 % pour cette catégorie si l'on se situe sur le logement hors ADOMA).

---

<sup>11</sup> Les données sur l'origine des résidences sociales renseignées dans l'enquête ES-DS comportent beaucoup d'erreurs ; aussi le découpage retenu des catégories étudiées sera ici un peu différent des quatre catégories présentées ci-dessus.

## Annexe n° 4 - Tableaux complémentaires

### Ancienneté des résidents dans l'établissement, en Auvergne-Rhône-Alpes (en mois)

	FJT ou résidences sociales-FJT	FTM	Pensions de famille	Résidences sociales Ex-nihilo ou Ex-FTM	Ensemble ARA	Ensemble France
Moyenne	27	96	69	51	49	62
1er décile	2	2	7	4	3	4
1er quartile	5	7	21	11	7	9
Médiane	11	25	46	25	21	26
3ème quartile	24	128	95	58	49	70
9ème décile	45	252	130	125	123	162

Lecture : Les personnes en logement adapté au 31/01/2021 y vivent depuis en moyenne 49 mois

Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales

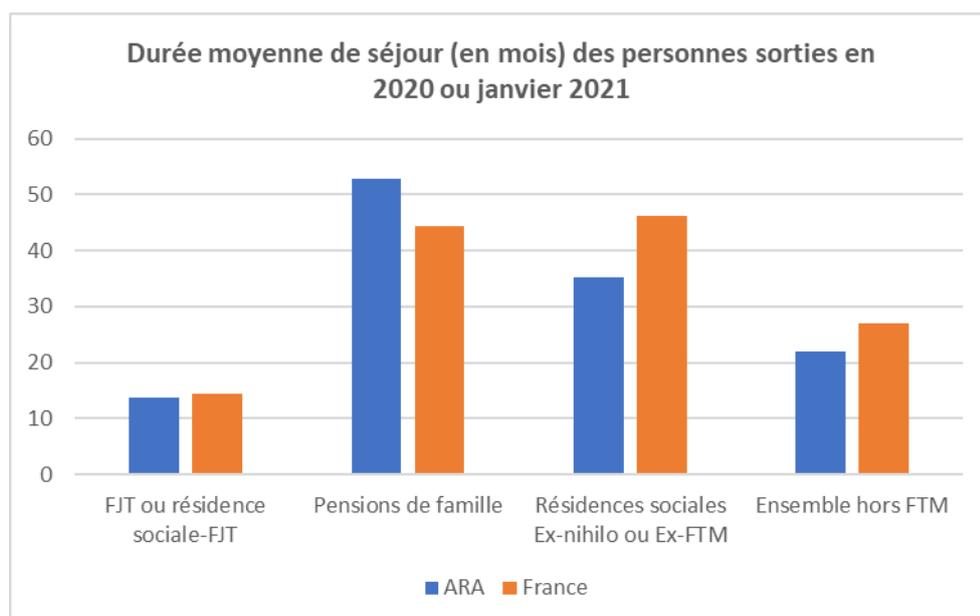
Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

### Durée de séjour des personnes sorties durant l'année 2020 ou en janvier 2021, par type d'établissement, en Auvergne-Rhône-Alpes (en mois)

	FJT ou résidence sociale-FJT	Pensions de famille	Résidences sociales Ex-nihilo ou Ex-FTM	Ensemble hors FTM
Moyenne	14	53	35	22
1er quartile	4	19	10	5
Médiane	9	38	21	12
3ème quartile	19	74	36	25

Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FJT, pensions de famille ou résidences sociales

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FJT, pension de famille ou résidence sociale

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

## Pour aller plus loin

---

CABANNES Pierre-Yves (DREES), CHAUVIN Pierre-Antoine (DREES/Université Paris Nanterre) Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire. Caractéristiques et parcours résidentiels des personnes logées dans les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, LES DOSSIERS DE LA DREES, N° 81 • juillet 2021

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/DD81.pdf>

Fiches CEREMA sur les établissements de logement adapté :

<https://outil2amenagement.cerema.fr/ressources/guides-fiches/la-serie-dispositifs-dhebergement-et-logement-adapte>

# Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>

(Rubrique Etudes et Statistiques)

## **Etudes :**

Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale, DREETS ARA-SESE, septembre 2024

Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales, ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUymbROECK Cyrille (DREETS ARA-SESE), BLONDON Alexandre (France Travail ARA), septembre 2024

La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise, DREETS ARA-SESE, juillet 2024

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l'emploi, JAKSE Christine, DREETS ARA-SESE, mai 2024

L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial, DREETS ARA-SESE, mars 2024

Eléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire, GUILLAUME Sabine, JAKSE Christine DREETS ARA-SESE, décembre 2023

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes, GRAFF Didier, DREETS ARA-SESE, novembre 2023

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône, JAKSE Christine, DREETS ARA-SESE, juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes, DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE), en partenariat avec la DREETS ARA-SESE, juillet 2023

## **Chiffres clés :**

Taux de chômage régional et départemental au 4e trimestre 2024, DREETS ARA-SESE, avril 2024

Emploi salarié régional et départemental au 4e trimestre 2024, DREETS ARA-SESE, avril 2024

Inscrits à France Travail, en région et dans les départements, 4e trimestre 2024, DREETS ARA-SESE – France Travail, janvier 2025

Notes conjoncturelles régionale et départementales au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, DREETS ARA-SESE avec la collaboration des Urssaf et de la DRFip, décembre 2024

Directeur de la publication : Georges MARTINS BALTAR

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-  
Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)  
Sabine Guillaume

N°ISBN : 978-2-11-179498-6

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

